

APPEL A PROJETS POUR DEVELOPPER LES ACTIONS DE PREVENTION HORS LES MURS PAR LES ETABLISSEMENTS DE SANTE

CAHIER DES CHARGES
JUIN 2017

Textes de référence

- Code de la santé publique ;
- Loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière
- Loi organique n° 2001 – 692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Loi n° 2004 - 806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 ;
- Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Décret n° 2012-271 du 27 février 2012 relatif au fonds d'intervention régional des agences régionales de santé ;

Documents Internationaux et Nationaux

La démarche « Health Promoting Hospitals » : [internationale](#) et [québécoise](#)

[La Stratégie Nationale de Santé](#)

Documents Régionaux

Projet Régional de Santé d'Aquitaine 2012-2016

Projet Régional de Santé du Limousin 2012-2016

Projet régional de Santé de Poitou-Charentes 2012-2016

Schéma régional d'addictologie Aquitaine 2009-2014

Manger mieux, bouger plus en Aquitaine



Contexte

Les Projets Régionaux de Santé d'Aquitaine du Limousin et du Poitou-Charentes prévoient le développement de la prévention, dans un objectif de réduction des inégalités de santé.

La santé étant définie par l'OMS comme « un état de complet bien être, physique, mental et social, et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », **il s'agit de passer d'une culture centrée sur le soin à une vision positive de la santé, ressource pour les individus.**

Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé dans les établissements de santé est primordial. Le réseau international « Health Promoting Hospitals » ou « Hôpitaux et Structures de santé Promoteurs de Santé » s'appuie sur ces principes. En France, il est animé et promu par l'INPES.

Cette démarche a été renforcée par les lois du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et du 29 juillet 2009 « Hôpital, patients, santé et territoires » (articles L.711-3 et L.711-4 du Code de la Santé Publique) qui indiquent : « Le service public hospitalier exerce les missions définies à l'article L.711-1 et, de plus, concourt... aux actions de médecine préventive et d'éducation pour la santé et à leur coordination »

Les établissements participant au service public hospitalier « ... dispensent aux patients les soins préventifs, curatifs ou palliatifs que requiert leur état et veillent à la continuité de ces soins, à l'issue de leur admission ou de leur hébergement. »

Via cet appel à candidatures, les établissements de santé sont invités à proposer **des actions de prévention primaire et secondaire**, en mobilisant leurs compétences et leurs moyens pour **agir à l'extérieur de l'établissement.**

Les actions de prévention primaire et secondaire visent à empêcher la survenue de la maladie en réduisant ou supprimant les facteurs de risque et en organisant le dépistage.

Dans le cadre de cet appel à projets, il s'agit de mettre en place des actions de prévention **hors les murs** c'est-à-dire à destination :

- des personnes sur leurs lieux de vie (lieu de travail, lieux d'hébergement, lieux de passage, ...) ;
- ou des professionnels qui interviennent auprès de ces publics.

Ils doivent s'investir dans une démarche durable de promotion de la santé en particulier :

- L'approche de santé globale et pas seulement l'approche curative ;
- La reconnaissance des besoins particuliers de certains groupes de populations, dans le respect des valeurs et cultures de ceux-ci ;
- L'amélioration de la coopération entre l'établissement de santé et l'extérieur.

Pour impulser des actions de promotion de la santé et de prévention, l'ARS lance un appel à projets dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional visant à financer des programmes d'actions menées par des établissements de santé **hors les murs.**

Peuvent candidater tous les établissements de santé publics et privés de la région Nouvelle-Aquitaine.

Priorités

Chaque candidat doit établir un programme de prévention composé de plusieurs actions. Le programme d'actions devra favoriser la prévention au service des parcours des personnes dans le système de santé et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

A ce titre, chaque action mise en place devra :

- **s'adresser à des personnes sur leurs lieux de vie ou à des professionnels qui interviennent auprès de ces publics ;**
- **être accessible pour les personnes en situation de précarité.**



En Nouvelle-Aquitaine, les deux premières causes de mortalité étant **les maladies cardio-vasculaires et les cancers** les programmes d'actions de prévention primaire et secondaire devront contribuer à leur réduction.

Les établissements devront proposer un projet sur les addictions intégrant leur participation à la campagne « Moi(s) sans tabac » qui se déroulera au mois de novembre (de chaque année). L'ambassadeur de la campagne Nouvelle-Aquitaine est AGIR33, en relais avec AddictLim et l'IREPS.

Les fiches suivantes ont été réalisées afin d'illustrer pour chaque priorité thématique les actions pouvant être financées dans le cadre de cet appel à projets. Ces fiches ne sont ni exclusives, ni exhaustives. Elles sont annexées au présent cahier des charges.

- Nutrition
 1. [Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative des repas servis en EHPAD](#)
 2. [Sensibilisation des professionnels des ITEP à l'alimentation et l'activité physique](#)
 3. [Sensibilisation des professionnels crèches et écoles maternelle à l'alimentation et l'activité physique](#)
- Addictions
 4. [De la prévention au sevrage tabac chez un public jeune](#)
 5. [Prévention des troubles liés à la consommation de toxiques pendant la grossesse](#)
- Vie affective et sexuelle
 6. [Education à la vie affective et sexuelle](#)
- Santé mentale – Suicide
 7. [Former au repérage du risque suicidaire les acteurs locaux](#)
 8. [Sensibiliser les jeunes à l'écoute, au repérage des personnes en souffrance physique](#)
- Santé environnement
 9. [Prévention et promotion de la santé environnementale auprès des professionnels de la petite enfance](#)
- Vaccination
 10. [Promotion de la vaccination](#)
- Perte d'autonomie
 11. [Repérage de la fragilité chez les personnes âgées](#)
 12. [Prévention et repérage de la dépendance visuelle](#)
 13. [Prévention et repérage de la dépendance physique](#)

Critères de sélection des projets

L'ARS sélectionnera les programmes répondant aux priorités précitées, au regard de leur qualité et de leur implantation territoriale.

L'établissement candidat devra présenter un seul programme pluriannuel d'une durée maximale de trois ans (2017-2019). Composé de plusieurs actions, un programme pourra donc concerner plusieurs thématiques.

Chaque programme devra au minimum présenter des actions autour de la santé des plus démunis et des grandes causes de mortalité prématurée évitable : cancer et maladies cardiovasculaires (addictions, nutrition, ...)

Le programme devra :

- s'inscrire dans le projet d'établissement et éventuellement décliné dans les contrats de pôles internes aux établissements publics ;
- être validé par les instances de l'établissement ;
- impliquer plusieurs services de l'établissement ;
- être suivi et évalué ;
- faire l'objet d'un plan de communication.

Le suivi des actions sera intégré au plan de suivi annuel des CPOM, selon des indicateurs et des supports qui seront définis pour chaque action retenue.



La qualité des actions proposées sera étudiée selon :

- La pertinence de l'action par rapport au public visé et aux besoins identifiés
- La qualité du partenariat mis en place au niveau local
- Des choix méthodologiques retenus et processus de suivi/évaluation clairement explicités : rédaction des objectifs, évaluation appréciée par les moyens envisagés, les critères et indicateurs retenus, sa faisabilité
- L'éthique et la participation des bénéficiaires de l'action
- L'engagement à obtenir des résultats précis
- La cohérence du budget avec les objectifs énoncés et le temps d'intervention proposé
- Les compétences de l'équipe en charge du projet
- Son implantation territoriale : les lieux d'intervention et partenariats formalisés ou non devront être précisés

Les établissements signataires de Contrats Locaux de Santé (contrats conclus entre l'ARS et les collectivités locales) et/ou dont les actions contribuent à la mise en œuvre de CLS seront prioritaires.

L'ARS souhaite au moins un programme dans chaque territoire de santé. Les programmes présentés en partenariat par plusieurs établissements, au titre d'une CHT ou autre coopération entre établissements du territoire, et au titre de coopérations avec les structures sociales, médico-sociales et les médecins et professionnels de premier recours, seront examinés en priorité.

Financement des projets

Le budget proposé devra intégrer l'ensemble des dépenses imputables à l'action. Ces dépenses devront être justifiées. En cas de cofinancement, le budget précisera les différentes répartitions.

Les crédits de prévention sont des crédits d'intervention. Il s'agit des crédits d'impulsion, d'accompagnement au changement des pratiques. Selon la loi organique relative aux lois de finances, il est impossible d'utiliser ces crédits pour des subventions de fonctionnement ou d'investissement.

L'ARS financera par cet appel à candidature des actions qui ne relèvent pas d'autres financements.

Les financements relatifs à des consultations (avancées ou non), l'éducation thérapeutique du patient, ... sont exclus de cet appel à projets, de même que les recherches cliniques.

Elles peuvent néanmoins faire partie du programme en précisant leurs modalités d'articulation et les différentes sources de financement (MIG, budget formation, ...).

Engagements

Engagement de l'ARS

L'ARS s'engage à accompagner les établissements retenus dans la mise en œuvre de leur programme de promotion de la santé et de prévention.

L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) a été mandatée pour :

- former les personnes en charges de la mise en œuvre et du suivi des programmes (1 à 2 personnes par établissement) à l'éducation et la promotion de la santé,
- organiser régulièrement une réunion régionale avec ces personnes : point d'étape, échanges de pratiques, ...
- proposer un appui individuel ponctuel en fonction des besoins.

L'ARS s'engage également à valoriser les actions de promotion de la santé et de prévention développées par les établissements de santé.

A ce titre, les actions seront référencées dans l'outil OSCARS (Outil de Suivi cartographique des Actions Régionales de Santé). Cet outil permet de visualiser et valoriser sur une carte l'ensemble des actions de prévention et d'effectuer des recherches par thème, public, territoire, ... Il est accessible à tous sur Internet :

<http://www.oscarsante.org/>



Engagements des établissements

Les établissements s'engagent à :

- contribuer activement à la réduction des inégalités de santé sur le territoire où il est implanté et à agir « hors les murs » ;
- nommer une (ou deux) personne(s) référente(s) chargée(s) de l'animation et du suivi du programme ;
- permettre à ces personnes de suivre la formation assurée par l'IREPS et participer aux réunions mensuelles et autres formes d'échanges de pratiques ;
- lancer l'ensemble de l'établissement dans une dynamique globale de promotion de la santé.

Modalités de dépôt et d'étude des projets

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site Internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

La période de dépôt des dossiers de demande de subvention a été fixée du **jeudi 29 juin au vendredi 25 août 2017 (16h) inclus**.

Les demandes de subvention devront être adressées par mail aux délégations départementales concernées :

N° de département	Département	Adresse de contact
16	Charente	ars-dd16-direction@ars.sante.fr
17	Charente-Maritime	ars-dd17-direction@ars.sante.fr
19	Corrèze	ars-dd19-direction@ars.sante.fr
23	Creuse	ars-dd23-direction@ars.sante.fr
24	Dordogne	ars-dd24-direction@ars.sante.fr
33	Gironde	ars-dd33-direction@ars.sante.fr
40	Landes	ars-dd40-direction@ars.sante.fr
47	Lot-et-Garonne	ars-dd47-direction@ars.sante.fr
64	Pyrénées-Atlantiques	ars-dd64-direction@ars.sante.fr
79	Deux-Sèvres	ars-dd79-direction@ars.sante.fr
86	Vienne	ars-dd86-direction@ars.sante.fr
87	Haute-Vienne	ars-dd87-direction@ars.sante.fr
Pour les CHU au niveau régional		ars-na-projets-pps@ars.sante.fr

Les dossiers déposés feront l'objet d'un accusé de réception. Seuls les dossiers complets seront étudiés par l'ARS au regard des critères mentionnés ci-dessus.

Les décisions seront communiquées à partir du **16 octobre 2017**.

Contacts

Vos interlocuteurs en délégation départementale.

Emilie de SAINT POL – ARS Nouvelle-Aquitaine – Direction de la Santé publique – Chargée de mission au Pôle Prévention et Promotion de la Santé – emilie.desaintpol@ars.sante.fr

Dr Benoit ELLEBOODE – ARS Nouvelle-Aquitaine – Direction générale - Conseiller médical du Directeur général – benoit.elleboode@ars.sante.fr



ANNEXE 1 : FICHES ACTIONS

1. Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative des repas servis en EHPAD	
Thématique concernée	Nutrition (alimentation-activité physique)
Références, outils disponibles	PNNS de troisième génération Programme National pour l'Alimentation et Documents DRAAF
Descriptif de l'action	-Transfert de compétences des établissements de santé vers les EHPAD en matière de production de potages et de laitages « enrichis maison », moins coûteux et plus goûteux pour les personnes dénutries Ce transfert de compétences pourra se faire à partir des expériences du CH de Mont-de-Marsan et du CHU -Journée de communication Régionale à un an de l'action
Public concerné	Diététiciennes et services de restauration des EHPAD
Modalités d'intervention	Formation action des diététiciennes et des professionnels de restauration des EHPAD Diffusion des bonnes pratiques internes à l'extérieur des ES
Lieux d'intervention	EHPAD
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Diététiciennes des services de gériatrie Professionnels engagés dans le cadre des CLAN
Formation des professionnels requise	Diététiciens (ennes) qui travaillent en liaison avec les professionnels de la restauration
Partenariats	Comités de Liaison Alimentation Nutrition des établissements de santé concernés Etablissements de santé ayant déjà réalisé et évalué des actions pilotes
Evaluation	Nombre d'EHPAD mobilisés par territoire (au moins 1 par territoire et par an) File active des EHPAD mobilisés
Référent	Dr Béatrice-Anne Baratchart et Marion Elissalde

[Retour Cahier des charges](#)

2. Sensibilisation des professionnels des ITEP à l'alimentation et l'activité physique	
Thématique concernée	Nutrition (alimentation-activité physique)
Références, outils disponibles	PNNS de troisième génération Plan national obésité Plan Sport Santé Bien Etre Programme Manger mieux bouger plus en Aquitaine
Descriptif de l'action	Sensibilisation des professionnels des ITEP sur l'alimentation et l'activité physique Etablir des partenariats avec Comités départementaux de sport adapté et les acteurs locaux de l'activité physique adaptée
Public concerné	Diététiciennes et services de restauration des ITEP Educateurs, infirmières, « maîtresses de maison », ...
Modalités d'intervention	-Sensibilisation et formation action des infirmières, « Maîtresses de maison », diététiciennes, et des professionnels de restauration des ITEP ; - Organisation d'ateliers d'activité physique et sportive adaptée avec les acteurs des Comités départementaux de sport adapté et les acteurs locaux de l'activité physique adaptée
Lieux d'intervention	ITEP
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Professionnels médicaux et paramédicaux des services de pédiatrie notamment ceux engagés dans le REPPPOP
Formation des professionnels requise	Compétences pédagogiques, techniques d'animation
Partenariats	Les Centres spécialisés obésité REPPPOP Comités départementaux de sport adapté et avec les acteurs locaux de l'activité physique adaptée IREPS
Evaluation	-Nombre d'ITEP mobilisés (au moins 1 par territoire et par an) -Partenariat formalisé des ITEP mobilisés avec des Club sportifs pour une activité physique et sportive adaptée -Nombre de demande des ITEP mobilisés à devenir « Etablissement actif du PNNS » - Nombre de jeunes nouvellement inscrits dans les clubs sportifs
Référent	Dr Béatrice-Anne Baratchart et Marion Elissalde

[Retour Cahier des charges](#)

3. Sensibilisation des parents et des professionnels des écoles maternelles et des crèches à l'alimentation et l'activité physique	
Thématique concernée	Nutrition (alimentation-activité physique)
Références, outils disponibles	PNNS de troisième génération Plan national obésité Plan Sport Santé Bien Etre Programme Manger mieux bouger plus en Aquitaine
Descriptif de l'action	Sensibilisation des parents et des professionnels des écoles maternelles et des crèches à l'alimentation et l'activité physique à l'alimentation et l'activité physique
Public concerné	Directions des écoles maternelles et des crèches, professeurs des écoles maternelles, PMI, RAM, professionnels de restauration collective, ... Parents
Modalités d'intervention	Ateliers collectifs, sessions de sensibilisation des parents et des professionnels d'écoles maternelles et de crèches en complément des actions déjà menées par les services de PMI, l'IREPS, le REPPPOP
Lieux d'intervention	Ecoles maternelles des zones prioritaires de l'Education Nationale (Zones ECLAIR) Crèches en particulier situées sur les zones prioritaires de la Politique de la ville Crèches et écoles maternelles situées dans des zones de revitalisation rurale
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Professionnels médicaux et paramédicaux des services de pédiatrie notamment ceux engagés dans le REPPPOP
Formation des professionnels requise	Compétences pédagogiques, techniques d'animation
Partenariats	Education nationale Services de PMI Les Centres spécialisés obésité REPPPOP IREPS
Evaluation	Nombre d'écoles maternelles et de crèches des zones prioritaires mobilisées Nombre de parents sensibilisés Capacité d'accueil des établissements où se sont déroulées les interventions
Référent	Dr Béatrice-Anne Baratchart et Marion Elissalde

[Retour Cahier des charges](#)

4. De la prévention au sevrage tabac chez un public jeune	
Thématique concernée	Addictions
Références/outils disponibles	Outils : questionnaires (ex : Test de Fagerstrom, ADOSPA), testeurs de CO, etc Guides : ex : « J'arrête de fumer : guide pratique pour y parvenir » : http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1110.pdf
Descriptif de l'action	Contexte : Persistance tabagisme au quotidien chez les jeunes, nécessité de construire une action participative permettant de remobiliser les jeunes vis-à-vis de l'arrêt ; Pertinence des interventions lorsqu'elles sont réalisées par des acteurs hospitaliers. Implication d'un hôpital de proximité : plus particulièrement de son ELSA lorsqu'elle a été mise en place et travail en partenariat avec CJC et CSAPA du territoire concerné Objectif : Accompagner une action de prévention du tabagisme dans un établissement demandeur (démarche proactive auprès d'un panel d'établissements) Mettre en place une action spécifique de motivation à l'arrêt pour les jeunes fumeurs et d'aide à l'arrêt adaptée aux jeunes souhaitant arrêter de fumer.
Public concerné	Jeunes et équipes éducatives
Modalité d'intervention	Préalables : établissement demandeur, participation communauté éducative, implication CESC si mis en place. Formation sensibilisation de la communauté éducative : enseignants, infirmière, CPE : 2Jours Journée de communication et promotion de la santé (outils de communication INPES, ANPAA) Constitution d'un groupe de jeunes souhaitant arrêter. Mise en place d'ateliers adaptés : approche motivationnelle, auto-questionnaires, testeurs CO, gestion du stress. Réalisation de 6 séances collectives (10 à 15 personnes) de motivation à l'arrêt de 2H suivi sur 4 mois. Mise à disposition de substituts nicotiniques.
Lieux d'intervention	Lycées hôteliers, lycées agricoles, CFA, Habitats jeunes.
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Un animateur, addictologue ou tabacologue Compétences en promotion de la santé, animation d'actions de prévention en matière d'addictions (actions collectives auprès de jeunes)
Formation des professionnels requise	Si non acquis : Sensibilisation aux démarches de promotion de la santé Formation aux méthodes d'intervention en prévention des addictions / Coanimation avec animateur prévention d'un CSAPA
Partenariats	DSDEN, CSAPA, DRAAF, Région
Evaluation	Indicateurs de réalisation : Nombre de participants, âge, genre, ancienneté dans le tabagisme, consommation quotidienne moyenne de cigarettes, cannabis, antécédents de sevrage Indicateurs d'impact : Nombre de TSN mis en œuvre, arrêt tabac à 4 mois, modification de consommation, diminution de la consommation... Augmentation de confiance en soi pour l'arrêt, taux de rétention dans le projet d'arrêt .
Référent	Dr Martine VALADIE-JEANNEL et Erwan AUTES

[Retour Cahier des charges](#)

5. Prévention des troubles liés à la consommation de toxiques pendant la grossesse	
Thématique concernée	Addictions
Références/outils disponibles	Outils : questionnaires (ex : Test de Fagerstrom, ADOSPA), testeurs de CO, etc Sites internet : http://www.addictoclic.com/ ,
Descriptif de l'action	Malgré l'amélioration de l'information, les troubles liés à la consommation de toxiques pendant la grossesse restent sous estimés, mal repérés et pris en charge. 23 à 32 % de femmes enceintes continueraient à consommer de l'alcool pendant leur grossesse (Enquête Périnatalité et Baromètre Santé). Les problèmes de santé qui en découlent peuvent correspondre à des dysmorphie mais également des troubles neuro-développementaux de degrés divers responsables de handicap et des troubles du comportement. Les coûts de ces troubles impactent la Santé, les services correctionnels, les services sociaux et l'éducation spécialisée comme l'illustrent des études internationales (Canada, USA, Italie) sur les troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Du côté des professionnels, l'insuffisance du repérage précoce et des prises en charge sont des freins important à l'insertion des personnes atteintes par ces troubles.
Public concerné	Professionnels intervenant auprès de jeunes en difficultés : secteurs scolaires, insertion et judiciaires
Modalité d'intervention	Préalables : établissement demandeur, participation de la communauté éducative, implication CESC dans les établissements scolaires si mis en place. Dans le domaine de la PJJ, les actions devront participer à la démarche « PJJ promotrice de santé ». Sensibilisation et formation des professionnels intervenant auprès de jeunes en difficultés aux risques inhérents à la consommation de substances psychoactives pendant la grossesse, au repérage et à l'orientation (lien avec les dispositifs du territoire)
Lieux d'intervention	Lycées hôteliers, lycées agricoles, CFA, Habitats jeunes, établissements de la PJJ, missions locales ...
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Professionnels des équipes d'ELSA, de services d'addictologie Compétences en promotion de la santé, animation d'actions de prévention en matière d'addictions (actions collectives auprès de jeunes)
Formation des professionnels requise	Si non acquis : Sensibilisation aux démarches de promotion de la santé
Partenariats	AGIR33, Réseau Périnat Aquitaine, Protection Judiciaire de la Jeunesse, IREPS, DSDEN, CSAPA dont Consultations Jeunes Consommateurs, ...
Evaluation	Indicateurs de réalisation : Nombre et profil des participants, nombre et lieux des formations, nombre de jeunes repérés et orientés.
Référent	Dr Martine VALADIE-JEANNEL et Dr Benoit ELLEBOODE

[Retour Cahier des charges](#)

6. Education à la vie affective et sexuelle	
Thématique concernée	Sexualités – Contraception - IVG
Références, outils disponibles	Outils INPES : www.choisirscontraception.fr , www.info-ist.fr
Contexte	Quarante cinq ans après la légalisation de la contraception, la France connaît une situation paradoxale : Notre pays présente l'un des taux de couverture contraceptive les plus élevés au monde, soit 90,2 % des femmes de 15-49 ans sexuellement actives, selon le Baromètre santé 2010. Mais parmi les grossesses non prévues, deux sur trois surviennent alors que les couples utilisaient un moyen de contraception. La contraception orale demeure la plus utilisée : la moitié des femmes prennent la pilule mais seules 34 % des femmes déclarent ne jamais l'oublier. Ces chiffres révèlent l'importance des échecs contraceptifs et le manque d'adéquation entre le contraceptif et la vie affective et sexuelle des personnes qui les utilisent. Le recours à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) constitue en France depuis 1975 un droit pour toutes les femmes. Pourtant, elles rencontrent encore aujourd'hui de nombreuses difficultés pour y accéder (manque d'information problèmes d'orientation, ...)
Descriptif de l'action	Actions d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des jeunes ou de sensibilisation des professionnels en contact avec des jeunes sur les sujets suivants: - adapter le choix du mode de contraception au mode de vie (oublis, interaction médicamenteuses, interactions avec produits addictifs, ...), - rappel des droits à la contraception, au dépistage, ... (anonymat, gratuité, droits) - prévention des infections sexuellement transmissibles - sensibiliser à l'intérêt de certaines vaccinations (Hépatite B et Papilloma virus) ...
Public concerné	Jeunes, Professionnels des Espaces Santé Jeunes, Missions locales, Points Accueil Ecoute Jeunes, ...
Modalités d'intervention	Ateliers collectifs d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des jeunes Actions de sensibilisation des professionnels de structures accueillant des jeunes Ces actions devront compléter les interventions déjà menées par les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF), l'IREPS, le Mouvement Français pour le Planning Familial, AIDES,...
Lieux d'intervention	Espaces Santé Jeunes, Missions locales, Points Accueil Ecoute Jeunes (prioritairement en milieu rural), ...
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Sages femmes, gynécologues, gynécologues obstétriciens
Formation des professionnels requise	Formation IREPS, du Mouvement Français pour le Planning Familial, d'AIDES...sur les démarches éducatives en vie affective et sexuelle auprès d'un public jeune, les techniques d'animation
Partenariats	Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF), l'IREPS, le Mouvement Français pour le Planning Familial, AIDES, CeGIDD... Réseau Périnatal Aquitaine (groupe Contraception –IVG)

[Retour Cahier des charges](#)

7. Améliorer le repérage du risque suicidaire et l'orientation des personnes à risque par les acteurs locaux	
Thématique concernée	Santé mentale / Suicide
Références/outils disponibles	Evaluation du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 – Haut Conseil de Santé Publique Travaux du Pr Jean-Louis TERRA
Contexte	C'est la première cause de mortalité des 25-34 ans et la 2ème cause pour les 15-24 ans et les 35-44ans. Le suicide constitue un réel problème de santé publique, tant par les pertes en vies humaines qu'il provoque que par les problèmes psychologiques et sociaux dont il témoigne. Divers facteurs de risque de suicide sont identifiés : l'isolement familial et social (notamment pour les hommes), l'inactivité, la dépendance financière ou l'instabilité professionnelle. Dans près de 90% des cas, on observe une prévalence importante des troubles mentaux dans le comportement suicidaire en particulier la dépression majeure. En Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, le suicide est responsable de la mort en moyenne de 3 fois plus d'hommes que de femmes quelque soit l'âge. Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent en moyenne un décès sur 5. On observe également une surmortalité en milieu rural, accentuée chez les plus de 65 ans. Le taux de récurrence de tentative de suicide est élevé, de l'ordre de 35 à 45%, et pose le problème du suivi de cette population à risque élevé.
Descriptif de l'action	Il s'agit de : - sensibiliser voir former les acteurs locaux au repérage des personnes à risque suicidaire, - améliorer l'orientation des personnes à risque suicidaire. Ces actions de sensibilisation/formation/orientation devront compléter les projets déjà existants sur le territoire
Public concerné	Acteurs de première ligne qui rencontrent des personnes à risque suicidaire Ex : éducateurs et assistants de services sociaux dans les structures d'accueil et d'hébergement, agents d'accueil URSSAF, commission de surendettement, Pole emploi, CAF...
Modalité d'intervention	Sensibilisation/formation des acteurs sur 1 ou 2 journées Travail de maillage/réseau pour l'orientation des personnes à risque
Lieux d'intervention	Dans les structures d'accueil et d'hébergement, agents d'accueil URSSAF, commission de surendettement, Pole emploi, CAF, missions locales, CCAS, ...
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Psychologues, infirmier(e)s, psychiatres, ...
Formation des professionnels requise	Ex : Formation TERRA
Partenariats	MSA, CARSAT, Rénovation (33), SAFED (24-40-47), réseaux santé mentale, associations d'écoute...
Evaluation	Guide autoévaluation de la qualité des interventions - INPES
Référent	Sophie LEFEVRE

[Retour Cahier des charges](#)

8. Sensibiliser les jeunes à l'écoute, au repérage des personnes en souffrance psychique	
Thématique concernée	Santé mentale / Suicide
Références/outils disponibles	Evaluation du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 – Haut Conseil de Santé Publique Outils IREPS
Descriptif de l'action	Il s'agit de sensibiliser les jeunes à l'écoute, au respect de l'autre, au repérage des personnes en souffrance psychique, de donner des clés pour mieux comprendre la dépression. Il s'agit également de leur indiquer vers quels professionnels orienter les personnes en souffrance (infirmières scolaires, maison des adolescents, ...)
Public concerné	Jeunes, Etudiants Relais, Associations étudiantes, ...
Modalité d'intervention	Ateliers collectifs de sensibilisation à l'écoute
Lieux d'intervention	Etablissements scolaires ou universitaires, lieux d'accueil des jeunes, ...
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Psychologues, infirmier(e)s et psychiatres qui travaillent au sein des Maisons des adolescents
Formation des professionnels requise	Formation à l'écoute Eventuellement formation IREPS sur le développement des compétences psycho-sociales
Partenariats	SOS Amitié IREPS Services Universitaires de médecine préventive (Etudiants Relais)
Evaluation	Guide autoévaluation de la qualité des interventions - INPES
Référent	Sophie LEFEVRE

[Retour Cahier des charges](#)

9. Sensibilisation des professionnels de la petite enfance sur les risques environnementaux	
Thématique concernée	Santé environnement
Références/outils disponibles	Stratégie régionale ARS en prévention/promotion de la santé environnementale Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens PNSE3 Plan National Qualité Air Intérieur
Descriptif de l'action	Il s'agit de sensibiliser des professionnels de la petite enfance sur les risques liés à la présence de certaines substances (produits chimiques présents dans la qualité de l'air intérieur, alimentation, produits de soins et d'hygiène, jouets, ...) dans l'environnement intérieur des femmes enceintes et jeunes enfants. L'objectif général est de limiter ces expositions, considérant qu'elles interviennent à une période critique de la vie (très forte sensibilité/vulnérabilité des fœtus/jeunes enfants) qui conditionnent l'état de santé des individus. Ces sensibilisations se feront en priorité vers les professionnels de la petite enfance, relais d'information vers les publics cible de l'action : femmes enceintes, parents de jeunes enfants. Elles concerneront tous les professionnels qui interviennent en maternité, dans les lieux d'accueil des jeunes enfants (crèches, halte garderies, relais assistantes maternelles), les lieux de consultation (PMI, médecins libéraux), les logements des assistantes maternelles. La première étape de cette action est la formation d'un agent de l'établissement qui dans un second temps, organisera, en collaboration avec l'ARS, des sessions de sensibilisation sur le territoire. D'autres opérateurs sont d'ores et déjà en train de déployer ce type d'actions, mais ils ne couvrent pas l'ensemble des besoins
Public concerné	Tous les professionnels de la petite enfance en direction des publics cibles : femmes enceintes, parents de jeunes enfants, jeunes enfants
Modalité d'intervention	Différentes modalités sont envisageables : Ateliers pédagogiques type ateliers « nesting » (cf WECF) Conférences de sensibilisation Aide au diagnostic dans les locaux (produits entretien, produits de soins et d'hygiène, autres produits mis à disposition, jouets, ...) Réalisation de documentation pédagogique à destination des professionnels ou des parents ou futurs parents Montage de référentiel de formation et organisations de formation Interventions dans les formations initiales des professionnels de la petite enfance (sage femme, puériculture, infirmier notamment)

Lieux d'intervention	Les établissements médicosociaux, crèches, haltes garderies, jardins d'enfants, relais assistantes maternelles, maternités, antennes PMI, ...
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Infirmière, sages femmes, puéricultrice formées à ces questions
Formation des professionnels requise	formation à prévoir par exemple conseiller en environnement intérieur (CMEI) à la faculté de strasbourg, formation santé environnementale et pratiques de soin à l'institut de formation en santé environnementale à Grenoble
Partenariats	Opérateurs intervenant déjà sur ces thématiques : WECF, HSEN, Mutualité française, R3VPBL, APESA...
Evaluation	Guide INPES autoévaluation
Référent	Claire MORISSON

[Retour Cahier des charges](#)

10. Promotion de la vaccination	
Thématique concernée	Vaccination
Références/outils disponibles	-Programme national d'amélioration de la politique vaccinale 2012-2017 -Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales (sante.gouv.fr) - www.mesvaccins.net (outil expert et carnet de vaccination électronique)
Descriptif de l'action	-Il s'agit de faire la promotion de la vaccination auprès des professionnels exerçant en EHPAD, d'évaluer leur couverture vaccinale et de proposer des séances de vaccination. - Rappel des recommandations vaccinales pour les professionnels de santé : →Vaccinations obligatoires = DTP et Hépatite B →Vaccination recommandée : grippe
Public concerné	Personnel des EHPAD (professionnels de santé ou autres)
Modalité d'intervention	Entretiens collectif (sensibilisation, information, formation) ou entretien individuel dans le cadre de la promotion de la vaccination
Lieux d'intervention	EHPAD
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Médecins, IDE
Formation des professionnels requise	Formation à la vaccination
Partenariats	- Centres de vaccination - Le Groupement d'Etudes en Préventologie (mesvaccins.net)
Evaluation	-Nombre d'EHPAD ayant bénéficié de cette action -Analyse de la couverture vaccinale -Nombre de personnes vaccinées/EHPAD -Nombre de carnets de vaccination électroniques créés
Référent	Dr Annie BURBAUD et Alice MANIRAKIZA

[Retour Cahier des charges](#)

11. Repérage de la fragilité chez les personnes âgées	
Thématique concernée	
Références/outils disponibles	Recommandation HAS sur le repérage de la fragilité en ambulatoire Fiche gérontopole Questionnaire de repérage
Descriptif de l'action	Savoir reconnaître les 1ers signes de fragilité chez une personne âgée De plus de 70 ans, sans pathologie particulière
Public concerné	Professionnels de l'aide à domicile, travailleurs sociaux, CCAS, communautés de communes
Modalité d'intervention	Offre de sensibilisation et formation des personnels de ces organismes. Formation initiale, professionnalisation Diffusion des outils existants Réflexion sur leur appropriation et utilisation par les professionnels de l'organisme contact é (quel outil pour mon usage ?) Que faire ensuite ?
Lieux d'intervention	Sur sites des organismes responsables et organisant l'aide à domicile
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	IDE formée à la gériatrie, ou même AS Personne appartenant à l'EMOG Connaissances sur le vieillissement réussi et les 1ers signes
Formation des professionnels requise	
Partenariats	Organismes sociaux MAIA, CLIC Organismes de formation professionnels des intervenants du domicile
Evaluation	
Référent	Dr Dominique PAILLEY

[Retour Cahier des charges](#)

12. Prévention et Repérage de la dépendance visuelle	
Thématique concernée	Perte d'autonomie
Références/outils disponibles	Publications des sociétés savantes professionnelles. Recommandation HAS sur le dépistage de la rétinopathie diabétique, le glaucome et la DMLA Journées de la vue
Descriptif de l'action	Sensibiliser et informer les personnes âgées à la prévention de la dépendance visuelle et à la préservation de son capital visuel. <u>Ex :</u> L'œil et le vieillissement oculaire : se préserver du rayonnement solaire ? La cataracte : peut-on l'éviter ? Les écrans : comment les utiliser au mieux ? La protection de l'œil lors des différentes activités de loisirs Les pathologies dégénératives de l'œil : une fatalité ? La vision et la conduite
Public concerné	Personnes âgées : à partir de 60 ans (Mais pourquoi pas plus jeune) Retraités et personnes actives Personnel d'accompagnement pour les PA
Modalité d'intervention	Réunions d'informations, stands, mise à disposition et réalisation de tests simples sur sollicitation d'associations, clubs 3 ^{ème} âge, caisses de retraites complémentaires, CLIC, ...
Lieux d'intervention	Sur site, salles de réunions, forums santé, ...
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Personnel formé orthoptie, (et/ou basse vision) Personnel médical Service d'ophtalmologie
Formation des professionnels requise	Formation à l'orthoptie et à l'ergonomie visuelle
Partenariats	Associations des personnes atteintes de pathologies visuelles Médecine du travail Associations de Prévention de la Cécité (OPC)
Evaluation	Sur le nombre de personnes sensibilisées, nombre d'actions organisées
Référent	Dr Dominique PAILLEY

[Retour Cahier des charges](#)

13. Prévention et repérage de la dépendance physique	
Thématique concernée	Perte d'autonomie
Références/outils disponibles	Recommandation HAS sur le dépistage des fragilités et sur la prévention des chutes Outils de repérage des critères de fragilité Outils de mesure du risque de chute
Descriptif de l'action	Sensibiliser et informer les personnes âgées à la prévention de la dépendance physique et à la préservation de son capital physique et moteur. <u>Ex :</u> Le vieillissement musculaire et osseux : le maintien de son capital : Quelle alimentation, quelle activité Choisir une activité physique, comment, pour qui Les chutes : la 1 ^{ère} chute, et après ?
Public concerné	Personnes âgées : à partir de 60 ans Retraités et personnes actives Personnel d'accompagnement pour les PA
Modalité d'intervention	Réunions d'informations, stands, mise à disposition et réalisation de tests simples sur sollicitation d'associations, clubs 3 ^{ème} âge, caisses de retraites complémentaires, CLIC, ...
Lieux d'intervention	Sur site, salles de réunions, forums santé, ...
Professionnels de l'établissement mobilisés et compétences requises	Personnel formé activité physique adaptée Personnel médical Ergothérapeutes, kinésithérapeutes Au choix service gériatrie, service de rééducation fonctionnelle
Formation des professionnels requise	Formation à l'APA et à l'ergonomie
Partenariats	Associations d'APA, clubs de sports MAIA, CLIC Caisses de retraite complémentaires Intervenants de prévention, ASEPT, Professionnels des aides à domicile
Evaluation	Sur le nombre de personnes sensibilisées, nombre d'actions organisées
Référent	Dr Dominique PAILLEY

[Retour Cahier des charges](#)

ANNEXE 2 : RESSOURCES

Au niveau international

- Réseau International "Health Promoting Hospitals" <http://www.hphnet.org/>
- Réseau québécois des « Etablissements promoteurs de santé » : <http://hps.santemontreal.qc.ca/>

Au niveau national

- INPES Institut National Prévention et d'Education pour la Santé :
<http://www.inpes.sante.fr/default.asp>
Revue *La santé de l'homme* - n°360 « Promouvoir la santé à l'hôpital » - Aout 2002
<http://www.inpes.sante.fr/SLH/sommaires/360.asp>
Revue *La santé en action* - n°424 « Promouvoir la santé à l'hôpital » - Juin 2013
<http://www.inpes.sante.fr/SLH/sommaires/424.asp>
- Réseau français des Hôpitaux et Structures de santé Promoteurs de Santé (HSPS) :
<http://www.inpes.sante.fr/HPS/home.asp>
- Institut national du Cancer (INCA) : <http://www.e-cancer.fr/>
- Réseau des établissements de santé pour la prévention des addictions (RESPADD) :
<http://www.respadd.org/>
- Programme national nutrition santé : <http://www.mangerbouger.fr/>
- Charte « Etablissement actif du PNNS » : [cf. charte des établissements actifs du Programme National Nutrition Santé](#)

Au niveau régional

En ex-Aquitaine

- Politique régionale de santé : <http://www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr/Le-Projet-regional-de-sante-d.130999.0.html>
- Pôle de compétences en Education et Promotion de la santé : <http://www.peps-aquitaine.org/>
- Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé : <http://www.educationsante-aquitaine.fr/>

En ex-Limousin

- Politique régionale de santé : <http://www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr/PRS-2012-2016-construisons-e.129677.0.html>
- Pôle de compétences en Education et Promotion de la santé : <http://www.pepslimousin.fr/>

En ex-Poitou-Charentes

- Politique régionale de santé : <http://www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr/Le-Projet-Regional-de-Sante-de.100160.0.html>
- Pôle de compétences en Education et Promotion de la santé : <http://www.prc-poitoucharentes.org/index.php?nosso=1>
- Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé : <http://www.educationsante-pch.org/>